



COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 21 juin 2012, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 5 juillet 2012.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : T.BORDOT – H.LEROY – E.DOUCET – A.SCHEIFLER – L.LARRIERE – JP.MILLEROT
Y.AJOUAOU – R.DUPAIN – F.DUBOIS – C.GALLAIRE – D.GENCI – M.LAMI – S.LARUE – J.MORLAT – M. NURDIN

E.DAVAL – JF AZOU – N.GRANDJEAN – M.KUHN – JD MOUTON

Procurations : J.JOAQUIM à A.SCHEIFLER – P.VERNIER à C.GALLAIRE

Absents : M.C MUNIER – R.SAIM – M.SABER – C.SIMOES

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

La séance débute par la **délibération n°2012-66 : Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mai 2012.**

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité, dont deux procurations (A. SCHEIFLER pour J. JOAQUIM et C. GALLAIRE pour P. VERNIER).

M. Le Maire déclare qu'il souhaite poursuivre par la présentation du rapport annuel sur l'eau et l'assainissement 2011 et donne la parole à M. MINOT, directeur de VEOLIA.

- Délibération n°2012-67 : Présentation du rapport sur l'eau et l'assainissement (année 2011)

Les dispositions réglementaires font obligation au Maire de présenter à l'Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement. Les deux rapports sur l'eau et l'assainissement sont joints en annexe de la présente note et ont été préalablement transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. AJOUAOU rejoint la séance [20h11].

M. MINOT déclare qu'il va effectuer une synthèse de l'ensemble des opérations ayant été réalisées en eau et assainissement en 2011 sur la commune de Saint-Loup.

M. NURDIN rejoint la séance [20h12].

RAPPORT SUR L'EAU

Chiffres clés :

- 1290 abonnés
- Une unité de production d'eau potable avec capacité de production de 1600 m³/jour
- Un réservoir de 1 000 m³
- 28 km de canalisations de distribution d'eau

Faits marquants en opérations de rendement réseau :

- Renouvellement de deux stabilisateurs de pression (avenue Jules Ferry et quartier du Vieux Château),
- Renouvellement de 77 branchements plomb,
- Remplacement de 300 km de canalisations de refoulement entre la station de pompage et l'usine de traitement,
- Remplacement de deux vannes de sectionnement,
- Remplacement du compteur de refoulement de la station de pompage,
- Recherche et réparation d'une fuite de 16 m³/heure entre la station de pompage et de production (sur 2 700 m de canalisation) à l'aide d'une nouvelle technique novatrice utilisant du gaz, cette canalisation étant très difficile d'accès (2 mois),
- Déploiement de tous les relevés de compteurs (95%).

L'ensemble de ces opérations a pour objectif la recherche de fuites, leurs réparations et l'amélioration du rendement du réseau.

Faits ponctuels en opérations :

- Nettoyage de l'ensemble des réservoirs de l'usine de distribution d'eau potable,
- Réparation de 47 fuites (canalisations de branchement et compteurs),
- Renouvellement du déshumidificateur de l'usine de traitement et l'injection de dioxyde de chlore,
- Renouvellement des compteurs de production d'eau.

Autres chiffres :

- 408 484 m³ d'eau prélevés à la source,
- 128 000 m³ de besoins d'usine (lavages des filtres par ex),
- 280 000 m³ d'eau distribués,
- 119 000 m³ facturés.

M. MINOT constate une diminution de 10% du volume d'eau facturé par rapport à l'année précédente, supposée due à une préoccupation environnementale/financière des habitants et qui correspond à la moyenne nationale (-1% par an).

Cependant, il constate également que le débit de fuite de nuit est passé de 40m³/heure à 10 m³/ heure en deux ans. Le rendement réseau est donc passé de 40% à 50% depuis 2 ans, mais devrait atteindre 60 à 75%, alors que le débit de fuites par heure est quatre fois moins important.

Cette consommation non identifiée s'arrête la nuit. VEOLIA travaille actuellement sur la recherche de cette cause, qui pourrait s'expliquer par des consommations illicites. Il ne s'agit pour l'instant que d'une simple hypothèse. D'autres éléments pourrait l'expliquer (consommateurs non identifiés ou extérieurs par exemple).

M. KUHN demande si tous les compteurs sont plombés.

M. MINOT répond que c'est le cas effectivement pour tous les compteurs qui ont été renouvelés.

Qualité de l'eau :

- L'eau est potable,
- A noter : une seule analyse en léger dépassement en mai 2011 dont la contre-analyse n'a pas confirmé l'anomalie.

Dépenses directes de VEOLIA 2011 (clés de répartition = différence charges/ produits) :

- Energie électrique, produits de traitement, analyses, sous-traitance, opérations de renouvellement de compteurs, correspondant à un minimum de 200 000 € (hors masse salariale dont 2 personnes à temps complet).
- Dépenses indirectes : frais de personnel, locaux, véhicules, services informatiques, achats,
- Rémunération de Veolia : 160 000 €.

M. MINOT précise que l'entreprise ayant à faire face à davantage de charges directes, le contrat avec la commune de Saint-Loup-sur-Semouse est déficitaire.

Mme LARRIERE quitte la séance [20h30]

M. AJOUAOU demande quelle est la raison de l'écart entre 2010 et 2011.

M. MINOT explique que les clés de répartition sont identiques mais qu'il y a eu une augmentation en 2011 car davantage de charges (électricité, personnel, sous-traitance).

M. NURDIN quitte la séance [20h31].

M. MINOT ajoute qu'il y a un décalage entre la réalité et la présentation du compte-rendu d'activité. Ce dernier représente l'image de la comptabilité de VEOLIA EAU ramenée au contrat de Saint-Loup en eau et assainissement, et identique à tous ceux passés avec les collectivités.

Mme LARRIERE rejoint la séance [20h32].

M. AZOU demande quelle est l'année de référence des clés de répartition.

M. MINOT répond qu'elles ont été déterminées il y a environ 10 ans, mais sont recalculées chaque année. Il invite à se reporter au processus de calcul, détaillé à partir de la page 60 (modalités d'attribution des tarifs).

M. NURDIN rejoint la séance [20h33].

M. DAVAL demande si Veolia dispose de moyens d'investigation concernant d'éventuelles fraudes.

M. MINOT répond que les nouveaux compteurs installés permettent un contrôle précis. La généralisation de la sectorisation va être une aide en ce sens.

M. AJOUAOU demande à quoi correspondent les travaux à titre exclusif.

M. MINOT répond qu'il s'agit des branchements neufs pour les nouvelles habitations.

M. Le Maire déclare qu'il faut rester prudent au sujet des fraudes éventuelles et qu'il convient d'attendre des éléments plus précis qui résulteront des recherches de Veolia.

M. AZOU demande si la commune vend toujours de l'eau à la ville de Corbenay.

M. MINOT répond que depuis la mise en place de la délégation de Véolia, ce n'est plus le cas.

M. Le Maire ajoute que cela concernait effectivement quelques maisons sur la rue des Ballastières il y a quelques années. Aujourd'hui, un achat d'eau à la commune de Magnoncourt est en cours de discussion. Il convient de clarifier ces éléments (vente et achat d'eau) car les conventions actuelles sont obsolètes et doivent être revues.

M. AZOU demande si la ressource est suffisante compte tenu du besoin évoqué d'acheter de l'eau.

M. MINOT répond que le volume acheté a diminué par rapport à l'année précédente et qui a été nécessaire l'an passé en raison d'une fuite majeure (16 m³/heure). Ces réparations ayant été effectuées, la tendance est donc à la baisse en matière d'achat d'eau. De plus, un nettoyage des puits de captage et leur optimisation et en cours en ce sens afin de palier aux possibles diminutions en période d'étiage.

M. Le Maire indique qu'il est également envisagé de rechercher de nouvelles ressources afin de pouvoir assurer une distribution optimale en cas de problème. Il ajoute que d'une manière générale, la commune est satisfaite du travail de Véolia, cependant, les délais d'information aux collectivités pourraient être améliorés. En effet, fréquemment des remarques défavorables ont été formulées quant à l'accueil du public au service après vente.

M. DAVAL rappelle en effet qu'il en a fait l'expérience il y a quelques temps (rupture de canalisation et inondation). L'opératrice de la plate-forme téléphonique n'a pas pu donner précisément le délai d'intervention du technicien. Dans l'urgence, il s'est vu contraint de contacter le maire afin de voir s'il était possible de fermer la vanne concernée. Il fait remarquer également que la qualité d'accueil laissait à désirer.

M. MINOT le remercie pour ces remarques qu'il entend et qui seront transmises pour permettre d'améliorer le service. Véolia s'est engagé à intervenir dans les deux heures, et le délai a été respecté dans ce cas. Il explique que seuls les techniciens de Veolia sont habilités à intervenir sur les vannes pour une question de sécurité publique. C'est la raison pour laquelle les services techniques de la ville ou les pompiers ne pouvaient pas intervenir.

M. DAVAL demande si le délai est respecté dans le cas où plusieurs fuites surviennent au même moment.

M. MINOT répond qu'il existe un système d'alerte comprenant sept techniciens d'astreinte en permanence sur la Haute-Saône (une vingtaine sur la Franche-Comté). Par ailleurs, compte-tenu de possibles pics dans la sollicitation de la plate-forme téléphonique, notamment en période de facturation, l'entreprise a augmenté ses effectifs afin de pouvoir répondre à tous types d'appels, et éviter de saturer la ligne.

M. Le Maire mentionne également des problèmes de coordination concernant certains travaux, qui pourraient également être améliorés.

M. MINOT en convient et transmettra toutes ces remarques.

RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT

Faits marquants en opérations :

- Nettoyage de 187 avaloirs et de 810 mètres de canalisations,
- Inspection par passage caméra des canalisations à problèmes (rues Henry Guy, avenue d'Augrogne, rue de la Place et du Pâtis).

M. Le Maire estime qu'il convient de clarifier la convention avec Véolia afin de déterminer qui intervient sur certains travaux (affaissements des regards par exemple). Le curage des regards ensablés doit également être accéléré.

Par ailleurs, il explique qu'une concentration de manganèse il y a quelques années a entraîné la formation de petites billes noires, qui se sont déposées dans les canalisations et se retrouvent libérées dans le réseau de distribution d'eau potable. Certains habitants ont constatés leur présence au robinet et également dans certains appareils ménagers (machines à laver par exemple).

M. MINOT explique qu'effectivement l'eau de la ressource contient naturellement du manganèse et qu'elle est doit être traitée avant de l'injecter dans le réseau, ce qui est effectué aujourd'hui. Cependant, cette substance s'est déposée dans les canalisations avant les années 2000 et se retrouvent sous forme de granulés. Ces derniers se libèrent parfois en fonction du débit, des usages ou des fuites. Il apparaît que seuls certains tronçons sont concernés et sont en cours d'identification.

M. AZOU demande quels sont les produits utilisés à l'usine de traitement et si ces derniers sont respectueux de l'environnement (sels).

M. MINOT répond qu'effectivement l'usine a été construite pour utiliser du calcaire marin (jusqu'à l'an dernier) mais interdit à ce jour au niveau national. Aujourd'hui, il s'agit de calcaire terrestre. Des projets de réhabilitation de la filière de traitement sont actuellement engagés pour le futur.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et remercie M. MINOT pour son intervention.

M. MINOT quitte la séance [21h15].

M. le Maire met aux voix le rapport sur l'eau et l'assainissement 2011. Il est adopté à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Les décisions municipales sont abordées, prises en application de la délégation du 31 mars 2010 (N°2010-40) par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur Le Maire certaines attributions. Les décisions municipales du Maire sont données pour information au Conseil. Elles ne doivent pas faire l'objet de débat.

- Décision municipale n°2012-62 : Aménagement du carrefour H.GUY/Général PREVOST (3^{ème} phase : aménagement d'entrée de ville).

Par décision en date du 12 juin 2012, l'appel d'offres relatif à l'aménagement d'entrée de ville rue du Général PREVOST à Saint-Loup-Sur-Semouse a été attribué à la SAS DAMIOLI (Avenue C.JANSEN, 70800 SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE) pour un montant de **189 900,50 € HT**.

- Décision municipale n°2012-63 : Extension et renforcement des réseaux d'eaux usées et d'adduction en eau potable de l'Avenue d'Augrogne, de la Rue de la Place, de la Place des Fusillés, de la Rue du Pâtis et du Quai Macé.

Par décision en date du 18 juin 2012, l'appel d'offres relatif à l'extension et au renforcement des réseaux d'eaux usées et d'adduction en eau potable de l'Avenue d'Augrogne, de la Rue de la Place, de la Place des Fusillés, de la Rue du Pâtis et du Quai Macé à Saint-Loup-Sur-Semouse a été attribué à la SAS DAMIOLI (Avenue C.JANSEN, 70800 SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE) pour un montant de **350 011,50 € HT**.

- Décision municipale n°2012-64 : Aménagement du carrefour H.GUY/Général PREVOST.

Par décision municipale en date du 20 juin 2012, divers travaux d'aménagement (découpe de chaussée, gaines d'éclairage public, pose de regards/grilles) rue du Général PREVOST à Saint-Loup-Sur-Semouse ont été confiés à la SAS DAMIOLI (Avenue C.JANSEN, 70800 SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE) pour un montant total de **9 620,00 € HT**.

M. Le Maire explique qu'il s'agit de travaux complémentaires non prévus dans le marché initial.

- Décision municipale n°2012-65 : Tableaux d'affichage du gymnase municipal.

Par décision en date du 8 juin 2012, Monsieur le Maire a désigné la société BODET (ZI DE MARTIGNY, 37210 PARCAY MESLAY) pour la mise à jour du tableau d'affichage du gymnase et la mise en place de deux panneaux 'afficheurs de possession 24 secondes' pour la pratique du basket pour un montant total de 4 315,00 € HT (2 090,00 € pour le tableau d'affichage, 1 800,00 € pour les tableaux 24 sec. et 425,00/an pour le contrat d'assistance).

M. LEROY explique que suite à la formation d'une équipe minimales par le foyer culturel par le biais d'un regroupement avec plusieurs communes alentours et dans l'optique de concourir en championnat de France, le règlement exige que les 24 secondes soient visibles sur le panneau.

Egalement dans le cadre de la remise aux normes des portes, l'entreprise a fait une proposition en ce sens qui permettra de faire une économie d'environ 2 000 €. Par ailleurs, la fédération de basket exige également un remplacement de la raquette, qui devra être changée.

- Décision municipale n°2012- 75 : Travaux de maçonnerie à l'école maternelle du Centre dans l'optique de l'installation du Relais Jeunesse

Des travaux vont être engagés afin de faire communiquer les salles du rez-de-chaussée de la garderie avec l'école maternelle. Ceci va permettre de faciliter l'accès de l'accueil périscolaire en soirée pour la garderie (accès aux toilettes notamment).

Suite à un appel d'offres, c'est l'entreprise X.CHAISE qui a été retenue pour un montant de 3 005 € H.T., les travaux comprenant la réalisation d'un accès handicapés, la transformation de deux fenêtres en portes, ouverture d'une porte dans un mur et ouverture d'une porte dans un placard.

AUTRES RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

- Délibération n°2012-68 : Demande de subventions à l'Agence de l'Eau : Appel à projets 2012.

Dans le cadre d'une démarche globale de maîtrise des pertes en eaux, un certain nombre d'actions sont susceptibles d'être mises en place visant à améliorer le rendement du réseau :

- Travaux de sectorisation (y compris création de regards, compteurs ou débitmètres et leur pose) estimés à 11 600 € HT
- Installation de télégestion : 2 900 € HT

- Installation de pré-localisateurs : 35 000 € HT
- Etudes (diagnostic de réseaux, sectorisation) : 8 000 € HT

Ces actions, représentant un investissement estimé à 57 500 € HT, peuvent être financés par l'Agence de l'Eau par le biais de l'appel à projets 2012.

Il est donc demandé au Conseil de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une subvention de 50 % du montant prévisionnel des travaux soit **28 750 €**.

M. KUHN demande qui va financer ces travaux.

M. Le Maire répond que ces investissements seront supportés par la commune.

Exceptionnellement, les travaux de la conduite de Magnoncourt avaient été renégociés dans le contrat de Véolia.

Dans ce cas précis, la dépense sera à la charge de la commune, c'est pourquoi elle souhaite solliciter cette subvention.

M. DAVAL demande pourquoi la demande n'est pas supérieure à 50%.

M. Le Maire répond qu'il s'agit du maximum possible à solliciter. Il ajoute que concernant les subventions pour les branchements plombs, il s'agit d'une opération intéressante puisque Véolia réalise les travaux et la commune perçoit les subventions.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité, dont deux procurations (A. SCHEIFLER pour J. JOAQUIM et C. GALLAIRE pour P. VERNIER).

- Délibération n°2012-69 : Créations de postes suite à avancements de grade.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à des ouvertures de postes pour les agents ayant obtenu un avancement de grade :

- 1 poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (à compter du 27 novembre 2012 – Mme Liliane METALDI)
- 1 poste d'Agent de maîtrise principal (à compter du 27 juin 2012 – M. Antero AUGUSTO)
- 2 postes d'Agents techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe (à compter du 27 novembre 2012 – M. Patrice VIELLE GIRARDET et Sophie BOLMONT)
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (à compter du 27 novembre 2012 – Mme Marie BATHELOT)
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (à compter du 27 juin 2012 – Mme Véronique GRANDJEAN)

Il est également proposé au Conseil municipal de procéder aux fermetures des postes occupés précédemment par les agents concernés :

- Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (à compter du 27 novembre 2012)
- Agent de maîtrise
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2^{èmes} classe (dont un à compter du 27 novembre 2012)
- Agent administratif 1^{ère} classe
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (au 27 novembre 2012)

M. Le Maire explique qu'il s'agit de créations de postes dans le cadre d'avancements de carrière. Les postes fermés correspondent aux postes des agents qui ont progressé.

M. AJOUAOU demande si ces avancements sont liés aux entretiens professionnels ou aux fiches de poste.

M. Le Maire répond que cela fait partie de la manière de servir. Cependant, il n'y a pas de lien direct. L'évaluation ou les critères d'appréciation n'entrent pas en compte dans la progression de carrière.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité, dont deux procurations (A. SCHEIFLER pour J. JOAQUIM et C. GALLAIRE pour P. VERNIER).

- Délibération n°2012-70 : Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe.

Dans la perspective de l'ouverture d'une classe de maternelle supplémentaire à l'école du Chanois par l'éducation nationale, il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (35 heures).

L'éducation nationale demande à la commune d'avoir un engagement conséquent et ainsi mettre en place du personnel supplémentaire (demi-Atsem), actuellement en cours de discussion.

M. DAVAL demande si une embauche est envisagée.

M. Le Maire répond que le poste pourrait être pourvu en interne, par des glissements de poste par exemple. Cependant, aucun agent ne dispose du diplôme d'Atsem. Soit il y a ouverture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, soit il y a recrutement d'une personne extérieure diplômée mais qui engendrera un coût supplémentaire. Il souhaite optimiser les moyens à disposition dans la mesure du possible.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité, dont deux procurations (A. SCHEIFLER pour J. JOAQUIM et C. GALLAIRE pour P. VERNIER).

- Délibération n°2012-71 : Recrutement pour besoin occasionnel (emploi saisonnier).

Les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent pour une durée de 35 heures hebdomadaires (sur la base du grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe) pour la période estivale (juillet-août) au secrétariat.

M. Le Maire explique qu'il s'agit de la même personne que l'an dernier, et qui a donc l'expérience requise. Cela permettra de palier aux besoins en période de congés ainsi qu'aux travaux d'aménagement du secrétariat au rez-de-chaussée.

M. AJOUAOU demande si du personnel supplémentaire est prévu aux Services Techniques.

M. Le Maire répond par l'affirmative. Cinq personnes ont été recrutées en contrats aidés (durée de 6 mois à 23h/hebdo). Il ajoute que ces contrats aidés sont financés à 80% par l'Etat et que des contrats temporaires ne pourraient être supportés financièrement par la commune.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité, dont deux procurations (A. SCHEIFLER pour J. JOAQUIM et C. GALLAIRE pour P. VERNIER).

- Délibération n°2012-72 : Création du nouveau service 'Relais Jeunesse' et fixation des tarifs.

Ce nouveau service fait suite à la réorganisation du service scolaire et extrascolaire repris par l'AML et au travail réalisé conjointement par l'AML et la commission Enfance Petite Enfance et Jeunesse.

M. Le Maire tient à saluer la participation active de cette commission qui a permis d'avoir des débats intéressants et constructifs et d'arriver à des résultats concrets et satisfaisants.

M. DAVAL acquiesce et ajoute qu'il s'agit d'un domaine majeur. Dans cette continuité, il souhaiterait qu'un relais du même type soit instauré pour un public plus âgé (adolescents/jeunes).

M. Le Maire est du même avis et la commission va poursuivre son travail pédagogique en ce sens.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter les tarifs pour les centres de loisirs et les activités périscolaires suivants :

1. Tarifs Relais :

- Tarifs occasionnels matin et midi: 0,50 € la ½ heure
- Tarifs occasionnels soir : 1 € avec goûter
- Abonnement (relais matin) : 10 €/mois pour 10 mois
- Abonnement (relais matin et midi) : 15 €/mois pour 10 mois
- Abonnement relais soir : 10 €/mois pour 10 mois

Les tarifs, auparavant disparates, ont été uniformisés pour tous les lieux d'accueil. Le principe d'abonnement a également été créé à un tarif modeste, afin d'être accessible à toutes les familles et permettre de les fidéliser. Les tarifs arrêtés ont été calculés afin de pouvoir également rentabiliser les coûts de fonctionnement et de personnel, l'objectif n'étant pas de faire du profit.

Mme SCHEIFLER et M. AJOUAOU demandent si un abonnement relais peut être arrêté en cours d'année.

M. Le Maire répond par l'affirmative. Il peut être suspendu à tout moment ou être pris au tarif occasionnel.

2. Tarifs Restauration

- En période scolaire: 4,50 € le repas
- Mercredi et vacances : 5 € le repas
- Carnet 10 repas : 40 € (en période scolaire)

3. Tarifs Vacances et mercredi

- ½ journée : 3 €
- Journée : 6 €
- ½ journée avec repas : 8 €
- Journée complète avec repas : 11 €

M. Le Maire précise que certaines familles peuvent bénéficier des bons vacances jusqu'à hauteur de 6€.

4. Lieux d'accueil

- **Période scolaire:**
 - Relais matin/midi : Centre-ville (cour intérieure Mairie)
 - Relais soir : Chanois, Mont-Pautet, Centre-ville
- **Le mercredi:**
 - Centre de loisirs (avec restauration) : Chanois (Transport assuré depuis le Centre social et le Mont-Pautet). Le centre du Chanois a été choisi car il est le lieu le plus adapté (plus d'animations et concentration de moyens).
- **Vacances scolaires :**
 - Centres de loisirs (avec restauration) : Chanois, Mont-Pautet et Centre-Ville

5. Restauration: collège (période scolaire) et Foyer des travailleurs (mercredi et vacances scolaires)

M. Le Maire explique que toute demande de modification des plages horaires du relais, dans n'importe quel lieu d'accueil, sera étudiée et changée si besoin ; le cas échéant du personnel supplémentaire sera nécessaire (normes sécurité). Il ajoute que pour l'instant, il n'y a pas de tarif pour les personnes extérieures à la commune mais que cela peut s'envisager.

Les plages horaires "Relais Jeunesse" ont été déterminées comme suit, avec comme principe d'avoir un maximum de plages ouvertes pour accueillir les enfants :

RELAIS EN PERIODE SCOLAIRE																		
	7h30	8h	8h30	9h	10h	11h	11h30	12h	12h15	13h	13h30	14h	15h	16h	16h30	17h	17H30	18h30
Lu	Relais matin							Relais midi		Restauration						Relais soir		
Ma	Relais matin							Relais midi		Restauration						Relais soir		
Me		Centre		de loisirs				Restauration		Centre de loisirs								
Je	Relais matin							Relais midi		Restauration						Relais soir		
Ve	Relais matin							Relais midi		Restauration						Relais soir		

RELAIS EN PERIODE DE VACANCES ET MERCREDI

	8h	8h30	9h	10h	11h	11h30	12h	13h	13h30	14h	15h	16h	16h30	17h	17h30
Lu	Centre		de loisirs					Restauration		Centre de loisirs					
Ma	Centre		de loisirs					Restauration		Centre de loisirs					
Me	Centre		de loisirs					Restauration		Centre de loisirs					
Je	Centre		de loisirs					Restauration		Centre de loisirs					
Ve	Centre		de loisirs					Restauration		Centre de loisirs					

 Existant
 Nouvelle offre

M. Le Maire explique qu'il reste quelques détails à régler (règlement intérieur, charte d'accueil des enfants et de leur accompagnement) et que ce dispositif ne demande qu'à être amélioré, et ce toujours dans l'intérêt de l'enfant.

M. AJOUAOU demande s'il y aura un bilan d'établi en cours ou en fin d'année.

M. Le Maire répond qu'il y a encore beaucoup à faire, notamment au niveau de la convention. Les réunions de la Commission se poursuivront et permettront de faire le point au fur et à mesure. Il ajoute que rien n'est figé et qu'il est favorable à une évaluation la plus ouverte possible.

M. AJOUAOU demande si les recettes engendrées par ce relais vont modifier la subvention de l'AML.

M. Le Maire répond que les budgets de fonctionnement de l'AML sont calculés à l'équilibre. Diminuer les subventions reviendrait à minimiser le fonctionnement et le développement du service.

Mme SCHEIFLER et Mme LARUE ajoutent que ces recettes ont été comptabilisées dans le budget de l'AML, notamment pour faire face aux dépenses de personnel supplémentaire.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité, dont deux procurations (A. SCHEIFLER pour J. JOAQUIM et C. GALLAIRE pour P. VERNIER).

- Délibération n°2012-73 : Signature d'une convention avec la société BOUYGTEL.

Dans la perspective de l'installation d'une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques dans le clocher de l'église, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la société BOUYGUES TELECOMS (BOUYGTEL).

Cette autorisation serait accordée pour une durée de douze ans et moyennant une redevance de 5 000,00 € HT. Cette redevance sera indexée chaque année de 2%.

M. Le Maire explique que, suite à la sollicitation des locataires du quartier dit "de la Mairie" en raison de possibles effets néfastes sur la santé, cette antenne sera déplacée dans la partie haute du clocher de l'église. Il ajoute que la commune a le devoir d'être attentif à ces inquiétudes.

La société retenue a réalisé une étude, détaillant les différentes coupes transversales du clocher. A l'occasion de la visite de la société BOUYGTEL, des photos ont été réalisées et révèlent un mauvais état des poutres (pourrissement). Il est possible que les déjections de pigeons aient participé à cette dégradation. Une réhabilitation de ces poutres devrait être envisagée.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité, dont deux procurations (A. SCHEIFLER pour J. JOAQUIM et C. GALLAIRE pour P. VERNIER).

- Délibération n°2012-74 : Signature d'un contrat d'étude et de conseil en assurance.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. Le Maire à signer un contrat d'étude avec la société PROTECTAS pour le renouvellement des contrats d'assurance suivants :

- Dommages aux biens,
- Responsabilité civile, automobile, machines,
- Protection juridique,

Le coût de cette prestation est arrêté à 3 000 € H.T. (1 500 € à la production du cahier des charges et 1 500 € à la production du rapport comparatif des offres).

Il s'agit ici de mandater un bureau d'étude pour trouver les assurances les plus compétitives du marché et à moindre coût.

M Le Maire explique que la mission qu'on leur confie passe par une phase d'étude et une phase de mise en concurrence avec analyse des offres. Il ajoute que cette opération a déjà été réalisée par le passé, le coût de l'étude étant largement amorti par les économies réalisées (50% d'économies sur les primes d'assurances).

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité, dont deux procurations (A. SCHEIFLER pour J. JOAQUIM et C. GALLAIRE pour P. VERNIER).

Questions Diverses.

- Ouverture d'un poste de gardiennage au gymnase : M. LEROY explique que M. MATTHEUS Guillerm, qui est sous contrat au gymnase depuis 18 mois donne toute satisfaction dans son travail. Il propose d'établir un contrat sur la base de 28h hebdomadaires, dans le cadre d'un emploi de personne handicapée. Il s'agirait du gardiennage du gymnase pendant le week-end avec réception d'équipes pour les futurs matchs de championnat de France. Pendant les périodes creuses, d'autres tâches lui seraient confiées, dans les stades notamment. Des subventions seraient possibles : 2 000 € la première année pour en tant que stagiaire, puis 4 000 € ensuite en tant que titulaire. Monsieur le Maire indique que ce dossier va être étudié afin d'établir le type de contrat adéquat, et qui fera l'objet d'une future délibération.

- Domaine Enfance Petite Enfance : M. DAVAL tient à féliciter le directeur et le président du Centre Socioculturel pour leur investissement dans le travail conséquent réalisé et les en remercie. Il remercie également Mme LARUE pour sa compétence et sa disponibilité. Il regrette cependant le manque d'implication de certains conseillers au regard de cet enjeu important.

- Sortie à Maulburg pour le 30^{ème} anniversaire du Jumelage le dimanche 08 juillet : Départ en bus place Léon Jacquey 7h30 et retour environ 20h (gratuit). 10h : célébration eucuménique -11h : allocutions des maires - 12h : apéritif et déjeuner (offerts par la ville de Maulburg) -Après-midi : activités diverses, football, pétanque, visite des environs. Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat de la mairie.

- Forum des Sports samedi 08 septembre : Toutes les associations sportives lupéennes seront représentées au gymnase, de 10h à 18h. Buvette et restauration sur place.

- **Rencontre avec le Préfet de la Haute-Saône du 25 juin 2012** : M. Le Maire a rencontré M. Le Préfet, Arnaud Cochet, pour faire le point sur les derniers événements occasionnés aux caméras de vidéosurveillance (appareil incendié et vitrines brisées). La municipalité a souhaité l'alerter sur ce climat, qui ne doit cependant pas être exagéré. M. Le Maire tient à préciser que ces dégradations n'ont été le fait que de trois ou quatre personnes, contrairement à ce qui a été entendu.

M. Le Préfet a garanti la présence de forces de l'ordre supplémentaires de jour comme de nuit (PSIG ou brigade de Saint-Loup).

M. Le Maire déclare que le projet de vidéo-protection est en ce sens maintenu et que l'enquête suit son cours.

M. AZOU ajoute que ces événements n'ont pas amélioré l'image de la ville.

M. Le Maire en convient mais estime qu'il faut rétablir la réalité des faits, ne pas les exagérer et ne pas faire l'amalgame.

M. DAVAL regrette en effet que tout le travail effectué pour l'image de la ville soit entaché par ce type d'événement.

M. Le Maire est d'accord et déclare qu'il faut poursuivre le travail.

Suite aux trois réunions publiques dans les quartiers du Chanois, du Centre et du Mont Pautet présidées par le maire, des discussions constructives ont pu avoir lieu avec les habitants et les jeunes. Elles ont permis d'ouvrir à nouveau le dialogue, d'entendre les demandes et ainsi de mieux se comprendre, de trouver les solutions concrètes afin d'avancer sur les projets en cours. Ces liens sociaux seront retravaillés avec l'ensemble des structures de la municipalité et associatives (AML, réseau AAMI, services de l'Etat).

M. Le Sous-Préfet a prévu une visite des quartiers d'ici quelques semaines, mission confiée par M. Le Préfet, dans l'objectif de faire l'inventaire des moyens à mettre à disposition en matière de politique de la ville et remettre en place le Contrat Local de Prévention de la Délinquance pour la rentrée de septembre.

M. Le Maire ajoute qu'il n'existe qu'une minorité de marginaux pour lesquels on ne peut pas grand-chose, mais que le point positif réside dans une majorité qui a envie de trouver sa place et d'avancer. La municipalité a donc le devoir d'aider ces personnes.

M. Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et lève la séance.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Arlette SCHEIFLER

